

L'hôpital de Dreux réalise le premier prélèvement rénal en autonomie locale d'Eure-et-Loir

Le premier prélèvement rénal local en Eure-et-Loir a eu lieu au centre hospitalier Victor-Jousselin de Dreux. Cette pratique médicale rare et complexe a été réalisée grâce à la mobilisation d'un nombre important de professionnels engagés.

Les centres hospitaliers de Dreux et Chartres sont les seuls établissements de santé en Eure-et-Loir autorisés au prélèvement d'organes et tissus. Jusqu'à la fin de l'année 2018, lors de chaque procédure de prélèvement d'organes, des équipes spécifiques de CHU se déplaçaient pour effectuer les prélèvements de leur spécialité sur le site d'hospitalisation du donneur 7j/7 et 24h/24. Puis chaque équipe chirurgicale repartait avec le greffon vers l'hôpital où se trouvait son patient receveur.

Afin de mieux répartir ces reins et poursuivre les volontés nationales qui restent **l'accessibilité et l'équité pour tout receveur en attente de greffe** que ce soit en région ou sur le territoire national, et de minimiser les déplacements d'équipes de chirurgiens et de matériel, il était nécessaire de développer un axe de déplacement des greffons rénaux seuls vers un centre greffeur. **Le prélèvement rénal en autonomie locale** répond à ces critères.

1^{er} janvier 2019 : une nouvelle organisation du prélèvement rénal en Eure-et-Loir implique désormais les équipes locales

Pour répondre à la volonté de l'**Agence de la biomédecine** (agence de santé publique qui encadre l'activité de prélèvement et greffe en France) de développer la réalisation du prélèvement rénal par des équipes locales sur tous les sites autorisés, **les chirurgiens urologues de Dreux se sont formés au CHU de Tours** et assurent donc cette nouvelle activité.

La mise en place d'une liste d'astreinte des chirurgiens de l'hôpital de Dreux permet d'assurer la continuité de cette prise en charge 24h/24 et 7j/7. Les reins ainsi prélevés sont ensuite acheminés vers les sites greffeurs où sont suivis les patients receveurs.

Le 1^{er} prélèvement de reins par une équipe de chirurgiens locaux a eu lieu en Eure-et-Loir pendant le 1^{er} trimestre 2019 au centre hospitalier Victor Jousselin de Dreux par le Docteur Talal Abdelkader, chef de service d'Urologie, aidé par son collègue, le Docteur Mircea Bogdan Paraiianu.

Cette nouvelle organisation a entièrement satisfait l'Agence de la biomédecine ainsi que les équipes locales et extérieures (organes hors reins) impliquées lors de cette prise en charge.

INVITATION PRESSE

vendredi 26 avril 2019 à 8h50 - Merci de vous présenter à l'hôtesse d'accueil dans le hall principal à votre arrivée.

en présence de :

Docteur Véronique JULIÉ - présidente de la Commission médicale d'établissement

Docteur Laurent MERLO - chef de pôle Chirurgie

Docteur Talal ABDELKADER - chef du service Urologie

Docteur Florent BAVOZET - chef du service Médecine intensive - Réanimation

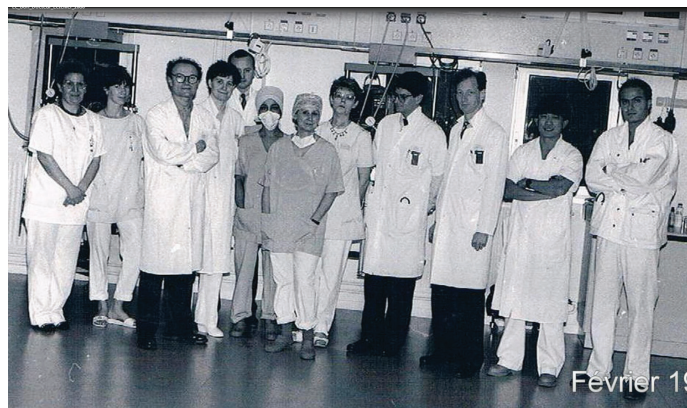
Docteur Christine JAULIN - médecin coordonnateur du prélèvement d'organes et de tissus

Régis BREINLINGER - directeur-adjoint en charge des projets

GWENDOLINE COUDRAY et GERSENDE GUERRY - infirmières coordinatrices du prélèvement d'organes et de tissus

Historique en Eure-et-Loir

- **Février 1992**
premier prélèvement d'organes départemental réalisé à Dreux (photo ci-contre)
- **1997**
mise en place d'une équipe de coordination à temps dédié disponible 24 h/24 à Dreux
- **2003**
mise en place d'une équipe de coordination à temps dédié disponible 24 h/24 à Chartres



Le don d'organes en France

En France, le don d'organes et tissus est un acte de générosité nationale et de mission publique qui défend les principes de la gratuité et du respect de l'anonymat pour tous.

Depuis toujours c'est le consentement présumé du défunt qui s'applique en France, nous sommes tous donc donneurs potentiels d'organes et tissus.

Rappelons que nous pouvons tous être un jour à l'issue d'un souci de santé de potentiels receveurs en attente d'un organe et ce à tout âge.

Evidement chacun est libre d'y être favorable ou non ; en 2017 un arrêté précise les possibilités de faire connaître son refus si on est opposé au prélèvement de ses organes et tissus, en totalité ou en partie par :

1. l'inscription au Registre National des Refus, registre géré par l'Agence de biomédecine, et inscription révoquant à tout moment avec sélection organes/tissus
2. un document écrit daté et signé et remis à des proches
3. oral à ses proches

Au moment du décès et avant d'envisager un prélèvement d'organes et tissus, les proches seront systématiquement rencontrés par l'équipe médicale et la coordination des prélèvements afin de pouvoir recueillir une éventuelle opposition du défunt manifestée de son vivant.

Plus de 90 % des organes greffés en France proviennent de donneurs décédés (la mort encéphalique ne représente que 1% de tous les décès survenant à l'hôpital).

Un seul donneur permet de greffer plusieurs patients et plus de 57000 personnes à ce jour vivent grâce à un don d'organe en France.

Mais toujours 23000 patients à ce jour sont en attente de greffe (tout organe confondu) pour 5781 greffes en 2018.

Cette activité est conduite (dans des hôpitaux autorisés) par les équipes de coordinations (en partenariat avec les équipes médicales des services Urgences, Réanimation et Unité de Soins Intensifs de Neurologie) en interface constante avec l'Agence de la biomédecine.

Le rôle des coordinations consiste à veiller au respect de toute la procédure encadrant le prélèvement d'organes et tissus selon des règles de bonnes pratiques strictes, du diagnostic de la mort encéphalique en réanimation, à l'organisation du bloc opératoire avec toutes les équipes et enfin à l'accompagnement des proches.

Chiffres repères en France*

- **plus de 57 000 personnes vivent grâce à un organe greffé**
- **En 2018, ce sont 5781 greffes d'organes qui ont été réalisées.**
- **23 000 patients sont toujours en attente de greffe (tout organe confondu)**

* source : Agence de la biomédecine

CONTACT PRESSE

Cyrielle Van Eynde 02 37 51 50 43 communication@ch-dreux.fr

Centre hospitalier Victor Jousselin 44, avenue du président John F. Kennedy 28102 Dreux cedex

www.ch-dreux.fr